



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle BARDIN
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Sebastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Mélanie FORTIER	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Manuela SCHAEFFER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Fabian RUINET
	Madame Aziza AGLAGAL	

Membres absents :

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
 Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
 Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
 Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
 Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
 Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
 Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
 Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
 Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
 Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
 Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
 Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE pouvoir à Madame Sandra GAUDILLIERE
 Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
 Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
 Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
 Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
 Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**PLPDMA - Constitution Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)**

Selon les modalités définies dans le Code de l'environnement, Dijon métropole doit élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Il s'agit d'un document de planification qui doit permettre la réduction des déchets sur le territoire de la métropole en fixant des objectifs quantitatifs et qualitatifs de prévention des déchets à atteindre en cohérence avec les politiques nationales (Plan National de Prévention des Déchets) et régionales (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) et en identifiant des actions concrètes à mener afin de réduire les déchets. Ce programme sera établi pour une période de 6 ans (2027-2032).

L'élaboration du PLPDMA de Dijon métropole a débuté en 2025 par la réalisation d'un état des lieux de la production et de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui a également permis de recenser les mesures de prévention déjà engagées par la métropole. Cette démarche d'élaboration doit se poursuivre par la définition des objectifs de réduction des déchets et d'un programme d'actions pour aboutir à l'adoption du PLPDMA à la fin de l'année 2026 par le Conseil métropolitain puis au démarrage des actions à partir de 2027.

Afin d'assurer le suivi du programme et une évaluation régulière permettant de mesurer l'efficacité des actions engagées, Dijon métropole, conformément au Code de l'environnement, doit constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) qui sera associée à l'élaboration du programme notamment en donnant un avis sur le projet de PLPDMA et donnera également des avis sur les bilans annuels et le bilan final qui seront réalisés pendant la durée du PLPDMA entre 2027 et 2032.

Pour faire suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil métropolitain, il est proposé de redéfinir la composition de cette commission tout en conservant un objectif de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par la prévention des déchets sur le territoire de Dijon métropole, de la manière suivante :

- La Vice-présidente Dijon métropole - déléguée Transition écologique, déchets, énergies et élue référente du projet,
- La Vice-présidente Dijon métropole - déléguée Développement économique et filières stratégiques, tourisme,
- Des représentants des services de Dijon métropole en lien avec les sujets abordés (Valorisation des déchets, écologie urbaine, ...),
- Les Maires des communes de Dijon métropole,
- Le Président du Conseil Régional BFC ou un représentant,
- Le Président du Département de la Côte-d'Or ou un représentant,
- Les services de l'État (ADEME, DREAL...),
- Les organisations professionnelles (CCI, CMA...),
- Les établissements d'enseignement supérieurs (Université Bourgogne Europe, CROUS...),
- Le Président du Conseil de Développement de Dijon métropole ou un représentant,
- Et les associations (Arborescence, La Recyclade, Les compagnons Emmaüs...) et acteurs locaux experts sur les sujets abordés dans le PLPDMA (bailleurs sociaux, entreprises,

La composition de cette commission pourra évoluer. Son secrétariat sera assuré par la Direction Valorisation des Déchets de Dijon métropole.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la composition de la commission ;
- **de désigner** Madame Céline TONOT, Vice-présidente déléguée à la Transition écologique, aux déchets, aux énergies, Présidente de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA de Dijon métropole.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 18 PROCURATION(S)	